

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 28.03.17 001529 CM

Le Ministre



Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre lettre que j'ai lue avec la plus grande attention.

Je suis bien conscient de la déception qui résulte de la décision de ne pas recourir au vote par internet pour les élections législatives de juin prochain annoncée aux parlementaires représentant nos compatriotes à l'étranger et aux conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), le 6 mars, par le Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, M. Matthias Fekl.

Cette décision a été prise sur la recommandation de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) lorsqu'il est apparu, au terme d'un second test de grandeur nature organisé par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, que la solution de vote ne serait pas suffisamment sécurisée dans le contexte actuel de cyber-menaces, sans commune mesure avec celui qui pouvait peser sur les élections législatives de 2012.

Dans ce contexte, les autorités de l'Etat et en particulier ce ministère ont la responsabilité de ne prendre aucun risque qui pourrait affecter ce scrutin essentiel à la vie démocratique de notre pays.

Je mesure néanmoins l'enjeu qui est posé pour la participation de nos compatriotes établis à l'étranger. C'est pourquoi, je me suis engagé à mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour permettre à chaque électeur d'exercer son droit de vote dans les meilleures conditions : le nombre de bureaux de vote à l'urne sera augmenté, des tournées consulaires supplémentaires seront organisées pour recueillir les procurations et un délai supplémentaire est ouvert jusqu'au 14 avril pour s'inscrire au vote par correspondance. Ces trois mesures sont beaucoup plus que des « pis-aller ».

Le vote électronique est l'une des modalités de vote qui a été mise en place en 2012, mais il a été constaté qu'une majorité des compatriotes ayant voté par internet habitaient à moins de 50 km de leur bureau de vote.

.../...

Monsieur Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

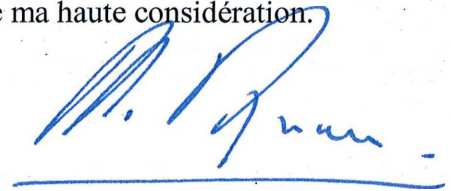
Soyez assuré que les Français à l'étranger ne sont en aucun cas considérés comme des « citoyens de second ordre », formule que je récusé évidemment. Les 12 sénateurs des Français à l'étranger qui siègent à la Haute assemblée connaissent - et saluent - les efforts consentis par le gouvernement pour permettre à nos compatriotes résidant hors de notre territoire d'exercer leur droit de vote, sur les plans logistique (plus de 800 bureaux de vote ouverts à travers le monde) et financier (le coût du vote d'un Français à l'étranger en 2012 a été trois fois plus élevé que celui d'un compatriote résidant en France, comme l'a récemment rappelé la Cour des comptes). Ces éléments ont sans doute été également présents à l'esprit des 6 conseillers élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, ayant contribué à la conduite du projet comme membres du Bureau de vote électronique (BVE), et participé à l'avis négatif émis par celui-ci.

Les menaces de cyber-attaques ont bien évidemment été anticipées. L'ANSSI et les auditeurs indépendants qui accompagnent le ministère des Affaires étrangères et du Développement international dans la mise au point de la future solution de vote électronique nous ont alertés ces derniers mois sur l'augmentation des risques, illustrée par les récentes opérations de piratage et de déstabilisation dont ont été victimes plusieurs de nos partenaires très avancés sur le plan technologique, au premier rang desquels les Etats-Unis. Ces menaces ont atteint un niveau de sophistication inédit, face auquel les experts de cyber-sécurité considèrent que les technologies disponibles ne sont pas suffisamment robustes.

Cette décision concernant les élections législatives de juin 2017 ne remet cependant pas en cause le principe d'un recours au vote électronique. Le ministère des Affaires étrangères poursuivra le travail engagé dans le but d'obtenir une solution viable et homologable pour les élections consulaires de 2020.

Le gouvernement a donc fait preuve de responsabilité en prenant cette décision. Je suis convaincu qu'un élu de votre expérience et de votre stature en comprendra les raisons et en saluera *in fine* la sagesse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc AYRAULT